

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 DÉPARTEMENT DU DOUBS
 CANTON : BAVANS
 COMMUNE : BAVANS (25550)
 N° INSEE : 25048

Tampon Sous-préfecture

N° 48/2018

Nos réf. : AT/HT/DB/MCR

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

SOUS - PREFECTURE
 21 DEC. 2018
 MONTBELIARD

<p>DATE DE CONVOCATION : 28/11/2018</p>	<p>L'an deux mil dix huit le six décembre à vingt heures,</p>
<p>DATE D'AFFICHAGE : 06/12/2018</p>	<p>Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Agnès TRAVERSIER, Maire</p>
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS :</p> <p><i>En exercice : 27</i> <i>Présents : 19</i> <i>Votants : 25</i> <i>Ayant donné procuration : 6</i> <i>Absents excusés : 0</i> <i>Absents : 2</i> <i>Exclu : 0</i></p>	<p><i>Étaient présents :</i> TRAVERSIER Agnès, ATAR Nathalie, DURY Bernard, JELIC Céline, GRISEY David, LIPSKI Jean-Pierre, MORANDINI-HENRICI Séverine, BORNE Aurélien, FRANÇOIS Claudine, BEDEZ Christian, PLANÇON Aurélie, GROSJEAN Aline, ADDE Patrick, MERAUX Jocelyne, CLAUDON Pierre, RADREAU Sophie, MORASCHETTI Élisabeth, LOUYS Jean-Pierre, HERGAS Jasminska.</p> <p><i>Étaient représentés :</i> VILMINOT Pascal, LALLAOUA Nora, NOIROT Catherine, SEGAUD Grégoire, DELMARRE Véronique, GLAB Grégory.</p>
<p>OBJET :</p> <p><i>Avancements de grades 2019</i></p>	<p><i>Procurations données :</i> VILMINOT Pascal a donné procuration à GRISEY David, LALLAOUA Nora a donné procuration à TRAVERSIER Agnès, NOIROT Catherine a donné procuration à FRANÇOIS Claudine, SEGAUD Grégoire a donné procuration à BEDEZ Christian, DELMARRE Véronique a donné procuration à JELIC Céline, GLAB Grégory a donné procuration à DURY Bernard.</p> <p><i>Absents :</i> MULLER-FRAS Stéphanie, GORGULU Alpay.</p>
<p>RÉSULTAT DU VOTE :</p> <p>- <i>Pour : 25</i> - <i>Contre : 0</i> - <i>Abstention : 0</i></p>	<p>Madame Nathalie ATAR est nommée secrétaire de séance.</p>

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant que l'avancement de grade permet aux fonctionnaires territoriaux d'évoluer dans leur carrière d'un grade au grade supérieur à l'intérieur de leur cadre d'emplois, il appartient à l'autorité territoriale d'inscrire les agents qui remplissent les conditions sur le tableau annuel d'avancement (soit par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience, soit après une sélection par voie d'examen professionnel), après avis de la Commission Administrative Paritaire compétente et du Conseil Municipal.

Vu le tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 12/04/2018,

Vu les avis favorables aux propositions d'avancement de grade des Commissions Administratives Paritaires, réunies le 18/10/2018 pour la Catégorie A et le 16/10/2018 pour les Catégories B et C,

Madame le Maire propose à l'assemblée :

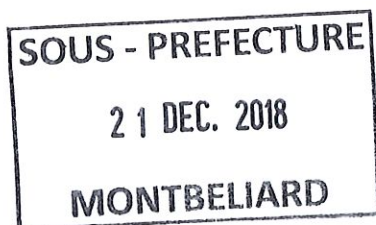
Nb	Suppressions de postes	Nb	Créations de postes
CATÉGORIE C			
2	Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	2	Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe à temps complet
1	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	1	Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe à temps complet
1	Adjoint technique territorial à temps complet	1	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe à temps complet
1	Adjoint technique territorial à temps incomplet 20h	1	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe à temps incomplet 20h
1	Adjoint technique territorial à temps incomplet 27h	1	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe à temps incomplet 27h
1	Adjoint territorial d'animation à temps complet	1	Adjoint territorial d'animation principal de 2 ^{ème} classe à temps complet
1	Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles à temps complet	1	Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles à temps complet
1	Adjoint administratif territorial à temps incomplet 25h30	1	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe à temps incomplet 25h30
CATÉGORIE B			
1	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	1	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe à temps complet
CATÉGORIE A			
1	Infirmier en soins généraux de classe normale à temps complet	1	Infirmier en soins généraux de classe supérieure à temps complet

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION, décide d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

Fait et délibéré à Bavans, le 06/12/2018
 Ont signé au registre tous les membres présents.
 Pour extrait conforme

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
 Transmise à la Préfecture le 06/12/2018
 Publiée le 06/12/2018
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME
 Le Maire



Handwritten signature of the Mayor.